CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 décembre 1974

La séance est ouverte à 2 heures.

[Traduction]

OUESTION DE PRIVILÈGE

M. HORNER—L'ABSENCE DE QUORUM À LA CHAMBRE LE MARDI 17 DÉCEMBRE 1974

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos d'une affaire qui intéresse certains députés. Vers 5 h 30 hier soir, on a signalé à la présidence qu'il n'y avait pas quorum à la Chambre. La Chambre s'est donc ajournée pour le reste de la journée. Ceux qui étaient là ont été priés de venir signer le registre au Bureau, afin de prouver qu'eux seuls étaient présents.

Je crois que cela dénote un manque de diligence et de respect envers la tâche de député, quand la Chambre doit s'ajourner faute de quorum.

Je veux signaler à Votre Honneur et aux autres députés qu'à ce moment-là, le comité permanent de l'agriculture siégeait. Précisément à la même heure, soit 5 h 31, un vote nominal avait lieu au comité de l'agriculture qui, en réalité, est une extension de la Chambre et relève de Votre Honneur. Le vote nominal a révélé que 20 députés étaient présents. Le président, qui n'a pas voté, était également présent. Le témoin était un député. C'est dire en tout, 22 députés n'ont pu signer le registre même s'ils étaient en fonction à 5 h 30 hier soir. Je veux que vous compreniez bien, monsieur l'Orateur, que beaucoup plus que 17 députés servaient leurs commettants à cette heure-là.

Des voix: Bravo!

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, au sujet de la même question de privilège, par coïncidence, il y a eu au comité des finances un vote inscrit, à peu près au même moment hier après-midi. Dix-huit députés étaient présents. Par ailleurs, même si la Chambre ne siégeait pas, le comité de la justice a siégé jusque vers 10 h 30. Je signale à Votre Honneur qu'aucun député néo-démocrate n'assistait à l'une ou l'autre de ces séances.

Des voix: Bravo!

• (1410)

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je pose la même question de privilège, puisqu'au moment où on a vérifié le quorum hier, c'était au cours du débat sur un projet de loi inscrit à mon nom, soit le bill C-216 qui, pour moi et mes collègues, est d'une grande importance.

Le Crédit social était représenté ici par 20 p. 100 de ses effectifs, la plupart des autres députés siégeant à des

comités, et deux étant retardés dans l'autobus, à cause des tempêtes qui faisaient rage au Québec. Ces deux derniers étaient le député de Villeneuve (M. Caouette), et celui d'Abitibi (M. Laprise). Ils ont mis 16 heures et demie pour revenir à Ottawa, alors que le NPD s'opposait aux conditions de travail des députés, tout en «tuant» le bill d'initiative privée. Voilà pourquoi, monsieur le président, à l'occasion de cette question de privilège, je voulais signaler la présence régulière et le travail incessant des créditistes à la Chambre, dans l'espoir que les néo-démocrates comprennent qu'il n'y a pas qu'eux qui travaillent, et qu'ils feraient bien de suivre l'exemple des créditistes.

[Traduction]

M. Hal Herbert (Vaudreuil): A propos de la même question, monsieur l'Orateur. Le comité des relations employeur-employés dans la Fonction publique tenait aussi une réunion hier vers la même heure, et aucun néo-démocrate n'y assistait.

Des voix: C'est honteux!

- M. Peters: Au sujet de la question de privilège qu'a soulevée le député de Crowfoot, je tiens à signaler à Votre Honneur que je n'ai pas eu l'occasion de consigner mon vote au comité permanent de l'agriculture dont on a parlé, parce que j'étais à la Chambre.
- M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, j'interviens pour rectifier l'impression qu'un député d'en face vient de donner en prétendant qu'aucun député néo-démocrate n'assistait à la réunion du comité des relations employeur-employés. J'y assistais à la place de mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), en fait j'étais là pendant toute la réunion.
- M. l'Orateur: A l'ordre. Un certain nombre de députés ont déjà donné leur avis sur la question de privilège que le député de Crowfoot a soulevée, et à propos de laquelle il m'avait prévenu de son intention d'en saisir la Chambre. Il s'agit d'une affaire sérieuse et la présidence accorde aux différents avis l'importance qu'ils méritent.

Comme les honorables députés le savent, néanmoins, pour que la présidence reconnaisse qu'il y a effectivement eu abus de privilège, il faudrait qu'il soit démontré que les députés ont été privés dans une certaine mesure de leur droit d'exercer leurs fonctions. Il reste que, quoi qu'il ait pu se passer hier à six heures moins vingt-neuf minutes—je ne sais plus quelle heure c'était exactement—la présidence a appliqué strictement le Règlement de la Chambre en tenant compte des précédents et selon son interprétation de l'article du Règlement relatif au quorum. La présidence ne saurait donc conclure qu'il y a eu infraction au Règlement ou que la Chambre a commis un écart de conduite.